



*S'unir,  
s'entraider,  
grandir!*

## **ORDRE DU JOUR de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**4-5 juin 2024 à 8h30 à l'Hôtel du Gouverneur de Trois-Rivières  
975, rue Hart G9A 4S3**

### **Ouverture de l'assemblée**

1. Moment de recueillement
2. Désignation d'un(e) président(e) d'assemblée (**Réf. Règlement 5-8,06**)
3. Lecture de l'avis de convocation et constatation du quorum (**Réf. Règlement 4- 4,01**)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi au procès-verbal de l'assemblée générale des 30 et 31 mai 2023
6. Le bilan, les états financiers et le rapport des activités du Conseil d'administration (**Réf. Règlement 4-2,04**)
7. Ratification de la cotisation annuelle des membres (**Réf. Règlement 4-2,05**)
8. Rapport des vérificateurs externes : États financiers 2023 (**Réf. Règlement 4- 2,04**)
9. Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2024 (**Réf. Règlement 4- 2,02**)
10. Ateliers de discussion entre les membres

### **Ajournement au 5 juin 2024 à 9 h 30**

11. Ratification des statuts et règlements proposés par le Conseil d'administration (**Réf. Règlement 4-2,03**)
12. Identification des récipiendaires de l'Ordre de la Reconnaissance
13. Présentation des rapports d'ateliers et recommandations à la suite des ateliers
14. Rapport du président d'élection
15. Présentation du nouveau conseil d'administration par la présidence
16. Évaluation de l'assemblée générale\*
17. Levée de l'assemblée.

**\* Évaluation de l'assemblée générale : tous les membres recevront via un Survey Monkey un lien leur permettant d'émettre leurs vœux et commentaires à la suite de l'assemblée générale.**



*S'unir,  
s'entraider,  
grandir!*

## **Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**des 4-5 juin 2024 à 8h30**

**à l'Hôtel du Gouverneur de Trois-Rivières 975, rue Hart**

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Michel Gobeil souhaite à tous les membres une excellente assemblée générale et les remercie de leur présence.

Il donne la parole à Monsieur Jacques Boivin qui définit le thème de cette rencontre annuelle : « l'Histoire que l'on porte ».

Pour l'ouverture : une vidéo intitulée : "Lettre d'amour aux aînés" et signée David Goudreault, poète, est présentée.

L'invité d'honneur, M. Léo Monfette, centenaire, membre fondateur de l'AQDER, et issu de la région mauricienne, est invité à prendre la parole. Il passe en revue et accorde des salutations à toutes les personnes de marque présentes à l'assemblée générale. Il fait le tour de sa contribution au sein de l'AQDER et souhaite que cette assemblée générale soit bénéfique pour toutes et tous.

M. Michel Gobeil, président, déclare l'assemblée ouverte.

### **1. Moment de recueillement**

Monsieur Michel Gobeil invite les participant(e)s à un moment de recueillement à la mémoire des membres de l'AQDER décédé(e)s depuis la dernière rencontre annuelle 2023. Une mention spéciale à Madame Gisèle Daoust, membre du CA, décédée en avril dernier, termine cette touchante rétrospective, sous la musique « Si fragile » de Luc de Larochellière.

### **2. Désignation d'un président d'assemblée (Réf. Règlement 5-8,06)**

Monsieur Claude Mayeu, vice-président de l'AQDER, est désigné président d'assemblée.

Il est proposé par Michel Gobeil.

Appuyé par : Jacqueline Simard et Paulette Caron.

Adopté à l'unanimité.

**3. Lecture de l'avis de convocation et constatation du quorum (Réf. Règlement 4- 4,01)**

Monsieur Claude Mayeu fait un bref retour sur l'avis de convocation qui a été envoyé par courriel aux membres branché(e)s et par la poste aux membres non branché(e)s.

CONSIDÉRANT l'article 4-4-.01 de nos règlements, le quorum de l'assemblée générale d'aujourd'hui est de cinquante membres en règle;

CONSIDÉRANT que la présence constatée à cette assemblée générale est de 185 participant(e)s ;

CONSIDÉRANT que toutes et tous ont pris connaissance de l'avis de convocation ;

Le président d'assemblée valide la légitimité de l'assemblée générale 2024.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT qu'aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que M. Monfette a proposé d'adopter l'ordre du jour appuyé de Raymond Gilbert;

**A.G.01-2024**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.**

**Adopté à l'unanimité.**

**5. Adoption et suivi au procès-verbal de l'assemblée générale des 30-31 mai 2023**

CONSIDÉRANT que Madame Monique Limoges, secrétaire, a fait un survol des points du procès-verbal de l'assemblée générale des 30 et 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'est demandée;

Il est proposé par Francine Toupin et appuyé par Louise Sylvestre d'adopter le procès-verbal des 30 et 31 mai 2023.

## **AG 02-2024**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal des 30 et 31 mai 2023.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **6. Le bilan, les états financiers et le rapport des activités du Conseil d'administration (Réf. Règlement 4-2,04)**

M. Michel Gobeil fait le tour des dossiers chapeautés par les membres du CA sans oublier la direction générale et l'adjointe administrative.

Le nombre de membres en février 2023 était de 3 274 et en février 2024, de 3288.

L'équipe du CA est formée de 7 membres à laquelle se joignent le Conseil des présidences, six comités consultatifs, une direction générale et une adjointe administrative. 20 rencontres du CA, pour la majorité en visioconférence, 2 rencontres préparatoires et deux conseils des présidentes et présidents, auront permis 90 décisions en appui aux choix stratégiques et aux besoins des comités et des membres.

Plusieurs réalisations ont vu le jour en 2023-2024 :

- Consolidation des dossiers en marche
- Renouvellement de notre implication pour la défense des membres
- Modification du nombre de délégué(e)s
- Expérimentation du programme de télémédecine « Dialogue »
- Collaboration avec différents partenaires : AQPRDE, AREF, ACREQ et ADERM
- FQDE : positionnement pour projet des futur(e)s retraité(e)s et augmentation du nombre de membres
- Mise à jour des règlements généraux
- Implication avec les partenaires CDA, Tribune des retraités

Le président fait le tour du dossier de la défense des membres ainsi que la présentation d'un tableau évolutif permettant de comprendre les impacts des conséquences de la loi 126. Les défis 2024-2025 sont présentés.

Il questionne l'assemblée pour connaître combien de personnes sont sous le régime du RRPE. La majorité présente lève la main.

Il souligne la présence de M. Michel Houde président de l'ACREQ, qu'il invitera au cours de l'assemblée à prendre la parole.

## Les défis 2024-2025

- Communications de qualité, pertinentes et qui répondent aux besoins de l'organisation;
- Poursuite de l'implication dans les dossiers prioritaires et la défense des droits;
- Maintien de la transparence et de l'ouverture;
- Adhésion et recrutement pour assurer la pérennité;
- Actions pour préparer la relève (CA et comités consultatifs).

À tour de rôle, les membres du CA sont invité(e)s à présenter leur bilan annuel. En voici les éléments essentiels :

**Dossier de la vice-présidence** : M. Claude Mayeu présente les dossiers sur lesquels il a engagé beaucoup de temps cette année : conseil et collaboration présidentielle, leadership stratégique, coordination pour les événements du congrès 2024, présidence et collaboration pour le conseil des présidentes et présidents, collaboration sur certaines politiques mises à jour, mise à jour des règlements, collaborations à des comités et plus intensément aux communications, préparations des ateliers pour l'AG. Il remercie particulièrement les membres des comités : organisateurs de l'AG 2024, comité de la reconnaissance et comité des communications.

**Secrétariat** : Mme Monique Limoges évoque ses tâches principales et secondaires qui sont celles de rédiger des procès-verbaux et d'amener petit à petit des standards pour l'utilisation de l'écriture inclusive et épiciène. Elle se dit une personne curieuse qui aime apprendre et s'impliquer auprès des comités qui peuvent lui en faire la demande.

**Dossier des finances** : M. Clément Lemoine, trésorier, expose les états financiers de l'année 2023 qui présentent un léger déficit de 1 586\$, comparativement à 2022 qui était de 60 359\$. Le rapport complet est sur le site de l'AQDER. Il profite de l'occasion pour présenter les personnes de son comité qui ont été applaudies.

**Dossier des assurances** : un déficit de 100 000\$ est prévu. M. Maurice Dufour présente la nomenclature des personnes qui travaillent de près au comité des assurances afin qu'on les applaudisse. 1 380 000\$ de réserve. Nous n'avons pas à être inquiets. Les montants de certains surplus ne peuvent être récupérés qu'au moment où nous pourrions décider de quitter iA. Dialogue coûte 155 000\$ pour l'ensemble des membres pour 900 personnes présentement inscrites (4,55\$ par personne). 60\$ par personne pour cette année, somme prise dans les surplus. Ce sont les "amis voyageurs" qui coûtent cher.

**Dossier de la vigilance** : Mme Louise Chenard présente le bilan de son comité. Les membres du comité sont présenté(e)s. Ils/elles sont applaudi(e)s. Louise invite à postuler pour le poste de présidence du comité.

Elle informe sur les différents dossiers qui sont sous sa charge, dont celui de la formation des futur(e)s retraité(e)s, soutenue par Christine Labelle. Une main

d'applaudissements est demandée pour toutes les personnes liées à cette formation : Christine Labelle, Lorraine Normand-Charbonneau, Paul Famelart, Denis Duval, Louise Cousineau.

Elle poursuit en faisant un retour sur la conférence de M. François Charron sur la cybercriminalité, ainsi que sur son site rempli de conseils judicieux. Elle aborde succinctement de dossier de la défense des membres puisque celui-ci a déjà été présenté par le président.

**Dossier des communications** : Mme Hélène Bossé présente les membres de son comité des communications. Elle explique les modifications qui ont été apportées au sein de ce comité :

- Le comité web devient le comité des communications
- Un/une responsable des communications dans chaque comité
- Modernisation du site web
- Sous-comité web
- Babillard de l'AQDER, site privé sécurisé sur Facebook avec vérification du membrariat avant inscription
- Site web et l'utilisation par le cellulaire

Elle explique brièvement les moyens de communication présentement utilisés : site web, Babillard de l'AQDER, InformAQDER pour toutes/tous et InformAQDER Express pour les membres branché(e)s.

Par la suite, Gilles Lemay est invité à venir présenter le site web. Il est énoncé que Philippe Lamy, l'instigateur du site, faisait seul le travail qui est maintenant chapeauté par 4 personnes. On le remercie de son implication. M. Lemay présente les changements majeurs déjà actualisés sur le site : uniformisation des polices, barre de menus, boutons avec menus déroulants, uniformisation des couleurs, page d'accueil et actualités sur la première page. Il souligne le travail apporté par M. Alain Guindon conjointement pour le site.

Le président souligne sa satisfaction du travail réalisé par le comité des communications.

#### **7. Ratification de la cotisation annuelle des membres (Réf. Règlement 4-2,05)**

CONSIDÉRANT la possibilité d'intégrer au budget un gel des cotisations pour 2025;

CONSIDÉRANT la proposition des membres du CA ;

Il est proposé par Jacqueline Simard et appuyé par Richard Sylvain d'adopter la ratification des cotisations sans augmentation.

## **AG 03 -2024**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la ratification des cotisations pour l'année 2025 au même coût que l'année précédente**

Adopté à l'unanimité.

### **8. Rapport des vérificateurs externes : États financiers 2023 (Réf. Règlement 4- 2,04)**

Le trésorier présente son rapport annuel concernant les finances pour 2023 et fait une synthèse du rapport des états financiers pour 2023 transmis par la firme BCGO.

Le rapport complet des états financiers pour 2023 se retrouve sur le site de l'AQDER.

### **9. Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2024 (Réf. Règlement 4- 2,02)**

CONSIDÉRANT que le CA souhaite que la firme BCGO puisse obtenir un nouveau mandat en tant que vérificateurs externes ;

CONSIDÉRANT que la firme BCGO nous donne entière satisfaction;

CONSIDÉRANT que la firme BCGO est une firme de confiance;

CONSIDÉRANT que M. Léo Monfette a proposé la nomination de la firme BCGO et qu'il a été appuyé par Luc Lalonde ;

CONSIDÉRANT que les membres présent(e)s appuient la résolution du CA;

## **AG 04-2024**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter que la firme BCGO demeure la firme de vérificateurs externes pour l'année 2024.**

Adopté à l'unanimité.

### **10. Ateliers de discussion entre les membres**

On invite les membres à rejoindre les ateliers qui permettront des discussions sur 10 questions dont les échanges seront consignés sur Survey Monkey et dont les résultats sommaires seront présentés le 5 juin 2024.

## **Ajournement au 5 juin 2024 à 9 h 30**

### **11. Ratification des statuts et règlements proposés par le Conseil d'administration (Réf. Règlement 4-2,03)**

#### **11-1,00 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS**

11 -1,01 Selon les dispositions de la Loi sur les associations, toute abrogation ou modification des règlements généraux doit être ratifiée par les deux tiers (2/3) des membres présent(e)s ayant droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle ou d'une assemblée générale extraordinaire (ou spéciale) de l'organisation.

**Décision du conseil d'administration du 28 mars 2024 afin que les articles aux règlements actuels de l'AQDER soient déposés à l'assemblée générale 2024 pour ratification (4-2,03)**

Tous ces règlements retenus par le conseil d'administration ont été évalués et recommandés par le conseil des présidentes et présidents à la suite d'une consultation des comités de direction de toutes les sections provinciales.

En résumé, ces nouveaux règlements viennent ajouter des dimensions, des précisions et des mises à jour aux préoccupations de l'AQDER depuis quelques années.

Le projet vient confirmer certaines responsabilités partagées par le conseil d'administration et le conseil des présidentes et des présidents.

Des règles sont identifiées advenant des postes administratifs restés vacants ou à la suite de démissions à des postes administratifs.

Dû au modèle actuel de nos règlements, certains règlements doivent être en relation avec d'autres chapitres.

Et l'AQDER demande que nos textes soient ajustés avec le langage épïcène.

À tout ce travail, le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale 2024 de ratifier l'ensemble de ces règlements déposés.

#### **Règlements : Domaines d'intervention. Chapitre I**

Article 1-8,00 Modifier les termes « affaires économiques » pour « Comité de Vigilance (CV) ».

Article 1-8,00 Ajouter aux Domaines d'intervention: « Communication et Partenariat ».



## **Responsabilités du conseil d'administration. Chapitre V**

Article 5,2,03 Ajouter un nouveau sujet de consultation « Les prévisions budgétaires » au conseil des présidents (réf. 6-2,01):

## **Responsabilités du conseil des présidents. Nouvelle responsabilité. Chapitre VI**

Article 6-2,01 Inclure aux responsabilités du conseil des présidents le sujet de consultation « les prévisions budgétaires » par le conseil d'administration (réf 5,2,03)

## **Présidence des élections. Nouvelle responsabilité. Chapitre VI et IX**

Ajouter le règlement 6-2,06 : « L'ensemble des présidentes et présidents de section élit annuellement parmi les membres du Conseil des présidents/es ou les membres de comité de direction, une présidente ou un président d'élection (réf. 9-1,02)».

et le lien avec le chapitre IX

9-1,02 « L'ensemble des présidentes et présidents de section élit annuellement parmi les membres du Conseil des présidents/es ou les membres de comité de direction, une présidente ou un président d'élection (réf. 6-2,06) ».

## **Poste vacant d'un(e) administrateur/ trice Chapitre VI et IX**

### **Responsabilités du Conseil des présidentes et présidents au Chapitre VI et le chapitre IX**

Modifier l'article **6-2,04** : Advenant qu'un poste d'administrateur/trice reste vacant lors de l'élection annuelle, les présidentes ou présidents de section ou leurs substituts, devront élire parmi leur groupe une personne à titre d'administrateur/trice pour la durée du mandat lors d'une réunion spéciale qui suivra l'assemblée générale. **S'il y a plusieurs candidatures à un poste**, la candidate ou le candidat ayant reçu le plus de votes sera proclamé(e) élu(e). **Advenant une seule candidature à un poste**, cette personne sera déclarée élue par acclamation (réf.9-1,06).

et le lien avec le chapitre IX nouveau règlement **9-1,06**

**9-1,06** Advenant qu'un poste d'administrateur/trice reste vacant, lors de l'élection annuelle, les présidentes ou présidents de section ou leurs substituts, devront élire parmi leur groupe une personne à titre d'administrateur/trice pour la durée du mandat lors d'une réunion spéciale qui suivra l'assemblée générale. S'il y a plusieurs candidatures à un poste, la candidate ou le candidat ayant reçu le plus de votes sera proclamé(e) élu(e). Advenant une seule candidature à un poste, cette personne sera déclarée élue par acclamation (Réf 6-2,04).

## **Poste d'un administrateur/trice resté vacant suite au processus d'élection. Chapitre V et IX**

### **Responsabilités des administrateurs/trices du chapitre V et IX**

**5-2,18** Advenant qu'un poste d'administratrice ou d'administrateur reste vacant à la suite du processus d'élection, le conseil d'administration voit à combler le poste pour la durée du mandat (**Réf 9-1,08**).

Et le lien avec le chapitre IX. Nouveau règlement :

**Réf 9-1,08** Advenant qu'un poste d'administratrice ou d'administrateur reste vacant **à la suite du processus d'élection**, le conseil d'administration voit à combler le poste pour la durée du mandat (Réf 5-2,18).

### **Démission d'un administrateur/trice. Chapitre V et IX Responsabilités des administrateurs/trices du chapitre V :**

**5-2,19** Advenant la **démission** d'une administratrice ou d'un administrateur, le conseil d'administration voit à combler le poste pour la durée du mandat (Réf 9-1,09).

En lien avec le chapitre IX. Nouveau règlement :

**9-1,09** Advenant la **démission** d'une administratrice ou d'un administrateur, le conseil d'administration voit à combler le poste pour la durée du mandat (Réf.5-2.19).

### **Collaboration sur les procédures des élections. Chapitre IX**

#### **Modifier l'article 9-1,02 qui devient :**

**9-1,03** L'élection se fait par voie de mise en candidature selon la procédure établie par le conseil d'administration en collaboration **avec la présidence d'élection et la direction générale**.

### **Élection des administrateurs et administratrices : Chapitre IX**

#### **Modifier l'article 9-1,03 qui devient 9-1,05**

**9-1,05** Le scrutin se fait par vote secret. Lorsqu'il y a plusieurs candidatures à un poste, la candidature ayant **reçu le plus de votes** sera proclamée élue. S'il y a une **seule candidature** à un poste, le/la membre sera déclaré(e) élu(e) par acclamation.

### **Entrée en fonction des administratrices et administrateurs - nouveau règlement**

**9-1,10** Les administrateurs et les dirigeants entrent en fonction le 1er juillet de chaque année.

#### **Modifier l'article 9-1,06 qui devient :**

**9-1,07** Dans le cas d'égalité des voix pour la/le ou les derniers(ères) candidats/tes à élire, la présidence d'élection utilise son droit de vote pour chaque poste à combler.

## **Langage épïcène**

Qu'une mise à jour des règlements soit faite en tenant compte de l'écriture inclusive et épïcène.

Ratifications approuvées par le CA, en mai 2024.

-----  
CONSIDÉRANT que selon l'article 1-1,01 des dispositions de la Loi sur les associations, toute abrogation ou modification des règlements généraux doivent être ratifiées par les deux tiers (2/3) des membres présent(e)s ayant droit de vote lors d'une assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT que les membres ont pris connaissance des modifications et ratifications avec l'envoi de l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT que la ratification des règlements demande les 2/3 des membres;

Proposé par : Jacqueline Simard

Appuyé par : Laval Cavanagh

### **AG 05-2024**

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de ratifier l'ensemble des modifications apportées aux règlements qui ont été présentées à l'AG 2024.**

Adopté à l'unanimité.

Un gros merci à toutes celles et tous ceux qui se sont impliqué(e)s dans la réflexion et dans la diffusion.

## **12. Identification des récipiendaires de l'Ordre de la Reconnaissance**

Cet honneur a été décerné le 4 juin 2024, aux membres de l'AQDER qui se sont distingué(e)s par leur rayonnement au niveau national, par la pérennité de leurs actions, par l'innovation et leur implication dans différents dossiers au niveau national. Cette année, trois personnes ont reçu cet honneur :

- Monsieur Jean-Guy Couture, de la section Mont-Laurier
- Madame Louise Cousineau, de la section Outaouais
- Madame Francine Rivard, de la section Mauricie

De plus, l'Association avec toute la dignité qu'elles et qu'ils méritent, a rendu et rendra hommage aux centenaires 2024 suivants :

Léonard Saint-Laurent (7 février 2024) section Saguenay-Lac St-Jean-Estuaire,

Noëlla Landry (21 mars 2024) section CNCA,

Jeanne Rhéaume (1<sup>er</sup> avril 2024) section Laval,

Rose-Marie Bédard (8 novembre 2024) section Rive-Sud.

### **13. Présentation des rapports d'ateliers et recommandations à la suite des ateliers**

Les réponses aux questions reçues jusqu'à présent sont présentées brièvement à l'assemblée par la direction générale. Les secrétaires des ateliers ont jusqu'au 6 juin au plus tard pour compléter les résultats. Le Conseil d'administration pourra se servir des données pour son prochain plan stratégique.

Les responsables de dossier analyseront les résultats.

Le résultat sera envoyé aux présidences de section qui devront l'acheminer à leurs membres.

### **14. Rapport de la présidence d'élection**

Madame Esther Bossé présente le résultat des élections qui se sont terminées le 26 avril 2024.

Selon la Politique d'élection des administrateurs/trices de l'AQDER :

“Si un(e) seul(e) candidat(e) a présenté sa candidature à un poste déterminé à la date d'échéance, il/elle sera déclaré(e) élu(e) par acclamation. Les résultats de cette élection par acclamation ont été annoncés à la fin de la date de mise en candidature par la présidence d'élection (art. 1.5.1).

Ainsi, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, elle a déclaré élues et élus par acclamation, au sein du conseil d'administration de l'AQDER :

M. Michel Gobeil, au poste de président,

Mme Monique Limoges, au poste de secrétaire,

Mme Louise Chenard, au poste de responsable du comité de vigilance,

Madame Hélène Bossé au poste de responsable du comité des communications.

## **15. Présentation du nouveau conseil d'administration par la présidence**

Le président Michel Gobeil présente les membres du Conseil d'administration 2024-2025 et leurs responsabilités pour la prochaine année :

- Monsieur Claude Mayeu, vice-président
- Monsieur Clément Lemoine, trésorier
- Madame Monique Limoges, secrétaire
- Madame Louise Chenard, administratrice, responsable du dossier de vigilance
- Monsieur Maurice Dufour, administrateur, responsable du dossier des assurances
- Madame Hélène Bossé, administratrice, responsable du dossier des communications.

## **16. Évaluation de l'assemblée générale**

M. Jean-Louis René, directeur général, enverra un lien pour contribuer à l'évaluation de l'assemblée générale : tous les membres recevront ce lien qui leur permettra d'émettre leurs vœux et commentaires à la suite de l'assemblée générale.

## **17. Levée de l'assemblée**

Le drapeau de l'AQDER est passé, de la section de la Mauricie à celle du bas St-Laurent, laquelle est représentée par M. Gaston Bouchard ainsi que par tous les membres du futur comité organisateur dont Mme Ghislaine Michaud.

Cette section verra à l'organisation de la prochaine assemblée générale qui se tiendra à Rimouski début juin 2025. Les dates restent à confirmer.

### **Nombre de personnes présentes à l'AG : 186**

Félicitations à Jacques Boivin et à son équipe de la Mauricie pour tout le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10h30.

François Fortier propose la levée de l'assemblée, appuyé par Léo Monfette.

Adopté à l'unanimité.

---

**Monique Limoges**, secrétaire